

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Carburant en barils pour l'Arctique	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-150007/A	Date 2015-01-29
Client Reference No. - N° de référence du client E60HL-150007	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-601-66668	
File No. - N° de dossier hl601.E60HL-150007	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-11	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lemieux, Johanna	Buyer Id - Id de l'acheteur hl601
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0177 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HL-150007/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl601E60HL-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl601

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60HL-150007

“Cette page a été intentionnellement laissée en blanc”

TITRE : Carburant en barils pour le pont océanique de l'Arctique de l'est et de l'ouest 2015

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Office des normes générales du Canada - normes
3. Présentation des soumissions
4. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions
5. Demandes de renseignements en période de soumission
6. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Certificat de conformité

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Livraison, inspection et acceptation
6. Responsables
7. Paiement
8. Instructions relative à la facturation
9. Assurances
10. Attestations
11. Lois applicables
12. Ordre de priorité des documents
13. Instructions de marquage de barils
14. Spécification pour palettiser les produits en barils

Liste des annexes:

Annexe "A" Besoins

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe "A".

Plus qu'un contrat peut être attribué suite à cette demande de soumissions.

2.1 Ententes sur les revendications territoriales globales

Les Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes s'appliquent:

1- Entente sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavut (ERTIN) pour livraisons* à Eureka, Pond Inlet, Baker Lake, Resolute Bay, Tanquary, Iqaluit, Coral Harbour et Cambridge Bay (Nunavut).

2- Convention définitive des Inuvialuit (CDI) pour livraisons* à Sachs Harbour (Territoires du Nord-Ouest).

3- Partie concernant les Inuits de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) pour livraisons* à Kuujjuak (Québec).

*où « Livraisons à » s'entend des « biens livrés à, et des services rendus dans ».

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire des normes, dont il est question dans la demande de soumissions, sont disponibles et peuvent être achetés auprès du:

Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone: 819-956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur: 819-956-5740
Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

4. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **dix (10)** jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

5. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-150007/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-150007

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl601E60HL-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

6. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (1 copie papier)
Section II: Soumission financière (1 copie papier)
Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission:

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

a. Besoin - produits équivalents

(i) Pour les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14

Le soumissionnaire peut offrir l'un des produits suivants, qui seront évaluées comme équivalents.

Carburéacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant.

OU

Carburéacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant.

Le soumissionnaire doit identifier le produit offert à l'Annexe "A".

Le soumissionnaire est responsable de remplir les tirets des articles ci-dessous, si applicable.

b. Délai de livraison

Un délai de _____ jours ouvrable sera requis.

c. Palettes

Le transporteur exigera que l'entrepreneur palettise et manutentionne (y compris avec les courroies) le produit en fût, conformément aux directives de l'Annexe "A".

d. Carburéacteur d'aviation: identification des barils

Carburéacteur d'aviation: baril bleu, dessus blanc, bande centrale également blanche et inscriptions bleues.

La couleur du baril ci-dessus n'est pas disponible, par contre, la couleur suivante est offerte:

e. Poids

Le soumissionnaire est responsable d'indiquer le poids total exact de chaque baril.

Carburéacteur d'aviation Jet A-1: _____ kg / baril

OU

Carburéacteur d'aviation Jet B: _____ kg / baril

Essence Automobile: _____ kg / baril

Naphte: _____ kg / baril

f. Pour l'article 12 à l'Annexe "A" seulement

Le soumissionnaire doit identifier à l'Annexe "A" si les barils destinés pour Cambridge Bay, Nunavut seront livrés à Hay River, Territoires de Nord-ouest ou au Port de Valleyfield, Québec.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement. Le montant total de taxes applicables doit être indiqué séparément.

a. Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

b. Prix unitaires

Les prix unitaires fermes doivent être indiqués en dollars canadiens par litre et doivent comporter au plus quatre décimales.

Tous les frais de livraison applicables doivent être inclus dans les prix unitaires par litre.

c. Barils et Palettes

(i) Barils Consignés

Il est impératif que les barils soient nouveaux et consignés.

Les barils consignés seront tarifés à _____ \$ la pièce.

La totalité du crédit sera accordée pour chaque baril retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à:

(ii) Palettes et manutention

Les produits doivent être fournis sur des palettes consignées, 4 barils par palette.

a) Les palettes consignées seront tarifées à _____ \$ la pièce.

b) La manutention de chaque palette (y compris avec les courroies) sera tarifée en sus à _____ \$ par palette.

c) La totalité du crédit sera accordée pour chaque palette retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à:

d. Rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires fermes figurant à l'Annexe "A" seront rajustés hebdomadairement à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à la Base de paiement.

e. Prix de référence

Les prix unitaires pour le Carburéacteur d'aviation Jet B ou Jet A-1 (articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14), indiqués à l'Annexe "A" feront l'objet de rajustements selon les prix de référence « NYH », « USGC » ou « LA PIPELINE ». Le soumissionnaire doit choisir pour sa soumission un seul prix de référence, soit « NYH » ou « USGC » ou « LA PIPELINE ». Le soumissionnaire doit indiquer le prix de référence qui s'applique à sa soumission en marquant d'un X dans l'espace approprié ci-dessous.

NYH _____ USGC _____ LA PIPELINE _____

f. Paiement des factures par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires complètent l'une des suivantes:

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures.

Les cartes suivantes sont acceptées:

() VISA _____
() MasterCard _____.

OU

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-150007/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-150007

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl601E60HL-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Le soumissionnaire doit fournir toutes informations techniques requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les biens offerts doivent être conformes à tous les aspects des caractéristiques et normes exposées dans le présent document.

Les critères techniques **obligatoires** pour l'évaluation de chaque soumission sont:

- (a) Conformité technique (en accord avec l'Annexe "A")
(b) Signature du Certificat de conformité à la Partie 5

Les soumissions qui ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non-recevables.

1.1.2 Besoin - produits équivalents

(i) Pour les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14

Le soumissionnaire peut offrir l'un des produits suivants, qui seront évaluées comme équivalents.

Carburéacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant.

OU

Carburéacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrants des circuits carburant.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à la destination spécifiée à l'Annexe "A", incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

1.2.2 Le critère financière **obligatoire** pour l'évaluation de chaque soumission est:

- (a) Conformité à la Base de paiement.

Les soumissions qui ne satisfont pas aux critère financière obligatoire seront déclarées non-recevables.

1.2.3 Prix évalué

Le prix évalué correspondra au coût total de l'ensemble des exigences. Le coût total sera déterminé en multipliant le prix unitaire offert par litre par le nombre de litres ensuite ajoutant les frais de barils, les frais de palettes et les frais de manutention selon la soumission financière.

2. Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat sera en fonction de la soumission recevable la plus basse par produit et destination de livraison. Tel que précisées à l'Annexe "A", les produits sont les suivants:

Essence Automobile (Article 1)

Naphte (Article 2)

Carburéacteur d'aviation Jet B **ou** Jet A-1 livré au Port de Valleyfield (Articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11)

Carburéacteur d'aviation Jet B **ou** Jet A-1 livré au Port de Valleyfield ou à Hay River (Article 12)

Carburéacteur d'aviation Jet B **ou** Jet A-1 livré à Hay River (Articles 13 et 14)

L'évaluation considérera les coûts suivants:

1. Coût des produits (prix unitaire) x les quantités totales combinées
2. Coûts totaux des barils consignés et des palettes consignés
3. Coûts totaux de la manutention des palettes qui comprend également les courroies

Le délai de livraison ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation.

Plus qu'un contrat peut être attribué suite à cette demande de soumissions.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliées respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail. (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.-
attestation

2. Certificat de conformité

L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux spécifications stipulées en Annexe « A » pendant la durée de l'offre à commandes.

Signature

Date

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe "A", Besoins.

2.1 Norme du produit

Les produits livrés par l'entrepreneur doivent être conforme à la dernière édition de la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) indiquée dans la description du produit correspondant à chacun des besoins à l'Annexe "A".

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A (2014-11-27) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente (*Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé*).

3.2 Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Titre	Date
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2014-06-26
D3015C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2014-09-25
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Les articles 1 à 11 seront livrés au Port de Valleyfield, Québec avant le 31 mars, 2015 ou seront entreposés dans l'emplacement du fournisseur et livrés durant le pont océanique de l'Est de l'arctique 2015 qui **débutera approximativement** le 1 juin, 2015. L'entrepreneur doit vérifier et confirmer l'horaire du pont océanique avec le contact indiqué à l'article 5.9 Instructions du cargo.

Les articles 13 à 14 seront livrés à l'installation de Northern Transportation Company à Hay River, Territoires du Nord-Ouest avant le 31 mars, 2015 ou seront entreposés dans l'emplacement du fournisseur et livrés durant le pont océanique de L'Ouest de l'arctique 2015 qui **débutera approximativement** le 1 juillet, 2015. L'entrepreneur doit vérifier et confirmer l'horaire du pont océanique avec le contact indiqué à l'article 5.9 Instructions du cargo.

L'article 12 sera livré selon la sélection de la location de livraison du soumissionnaire avant le 31 mars, 2015 ou sera entreposé dans l'emplacement du fournisseur et livré durant le pont océanique 2015.

Les produits sont requis par le Canada dans l'Arctique canadien durant la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

4.2 Délai de livraison

Un délai de _____ jours de travail sera requis. *(Insérer le nombre de jours tel que précisé par le soumissionnaire dans les Instructions pour la préparation des soumissions, Partie 3, Section I, b.)*

4.3 Quantités maximales

Le total des quantités maximales indiquées dans la présente ne peut être dépassé que lorsque Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada l'autorise, par modification écrite.

4.4 Recours supplémentaires

Si l'entrepreneur ne peut fournir la quantité et la qualité de carburéacteur d'aviation convenues aux termes du contrat, au plus tard le 120^e jour suivant l'attribution dudit contrat, ou qu'un tel manquement de la part de l'entrepreneur entraîne un retard dans la livraison de carburéacteur d'aviation dans des conditions acceptables aux termes du contrat et dans des délais permettant qu'il soit transporté par voie maritime aux destinations du Nord, en temps pour la période que le produit est requis pour être utilisé, (septembre 2015 à août 2016), le fournisseur devra, à ses frais et si le ministre l'exige terminer la livraison du carburéacteur d'aviation selon les modalités du contrat, en transportant le carburéacteur d'aviation par avion directement aux destinations du Nord stipulées dans ledit contrat pour s'assurer que la livraison du carburéacteur d'aviation à ces destinations est effectuée pour la période où les produits seront requis au point d'utilisation (septembre 2015 à août 2016).

5. Livraison, inspection et acceptation

5.1 Carburéacteur d'aviation: identification des barils

a) Carburéacteur d'aviation: baril bleu, dessus blanc, bande centrale également blanche et inscriptions bleues.

La couleur du baril ci-dessus n'est pas disponible, par contre, la couleur suivante est offerte:

5.2 Poids

Le poids total exact de chaque baril est comme suit:

Carburéacteur d'aviation Jet A-1: _____ kg / baril

OU

Carburéacteur d'aviation Jet B: _____ kg / baril

Essence Automobile: _____ kg / baril

Naphte: _____ kg / baril

5.4 Camion à plate-forme

Un camion à plate-forme ouvert est requis par l'entrepreneur pour la livraison des produits en baril.

5.5 Vérification à la livraison

Des copies de tous billets de vente/reçu de quais émis lors de la livraison devront accompagner les factures.

5.6 Inspection et acceptation

Les biens livrés doivent être soumis à l'inspection et l'acceptation par le destinataire au point de destination.

5.7 Carburéacteur d'aviation

Le carburéacteur d'aviation, doit avoir une conductivité électrique minimale de 150 pS/m (picosiemens par mètre) au point et au moment du remplissage de baril.

5.8 Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat: Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à la destination spécifiée à l'Annexe "A".

5.9 Instructions du cargo

Pour tous les articles (1 à 14):

Les instructions du cargo, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de livraison seront fournies par: Kari Borris, Ressources naturelles Canada, Étude du plateau continental polaire, Tél: 613-878-6073, Courriel: kborris@nrcan.gc.ca

Le fournisseur doit contacter l'agent de livraison avant la livraison.

6. Responsables

6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Johanna Lemieux

Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division des produits de construction et pétroliers - Division HL
11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 7A2
Gatineau, Québec K1A0S5

Téléphone: 819-956-0177
Télécopieur: 819-956-5227
Courriel: johanna.lemieux@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.2 Chargé de projet

Le chargé de projet sera identifié à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

N° de téléphone: _____

N° de télécopieur: _____

Courriel: _____

7. Paiement

7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, tel que précisé à l'Annexe "A" et assujéti à un rajustement tel que mentionné ci-dessous. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

- a) Carburant d'aviation (grades Jet B et Jet A-1) (Articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14)

L'entrepreneur sera payé sur une base de prix unitaire ferme \pm un ajustement selon les fluctuations dans le Platts Oilgram - _____ (L'autorité contractante indiquera soit « NYH » ou « USGC » ou « LA PIPELINE » tel que choisi à la partie 3, section 2, Prix de référence, par le soumissionnaire) pour le carburéacteur d'aviation.

- b) Essence Automobile et Naphte (Articles 1 et 2)

L'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme \pm un ajustement selon les fluctuations du prix de référence "Oil Buyer's Guide (OBG)" pour «Regular Unleaded» (Montréal, prix moyen à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque), détaillé ci-dessous.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.1.1 Prix unitaires /Taxes

Les prix unitaires figurant à l'Annexe "A" excluent toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente des produits pétroliers en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'offrant doit percevoir en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou

provincial ou d'une ordonnance territoriale auprès du Canada, au moment de la vente des produits à cette dernière, à moins de dispositions contraires dans le contrat, le Canada remboursera à l'entrepreneur un montant équivalent à toute taxe ou prélèvement, si applicable et justifié par une facture.

7.1.2 Méthodologie d'ajustement – OBG

Formule et calcul pour déterminer l'ajustement des prix unitaires fermes pour:

Essence automobile et Naphte (Articles 1 et 2)

Le montant servant à effectuer l'ajustement des prix unitaires est égal à la différence entre le moyen des prix de référence Montréal, publié dans le volume "OBG" en vigueur à la date "A" du **16 janvier 2015**, et le vendredi précédent la livraison. Si aucun volume OBG n'est publié à une certaine date indiquée, le volume publié immédiatement avant les dates indiquées s'appliquera.

Aux fins d'établissement de la modification à apporter aux prix unitaires dont il est question, il faut utiliser le prix à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque comme suit:

Produit tel que décrit dans l'annexe "A"	Produit tel que décrit dans le "OBG"	Endroit
Essence automobile, grade 1	«Regular Unleaded»	Montréal (Prix moyen)

Pour le 16 janvier 2015, le valeur «A» est **0.4940\$ CAD.**

7.1.3 Méthodologie d'ajustement - Platt's Oilgram

Formule et calcul pour déterminer l'ajustement des prix unitaires fermes pour le carburéacteur d'aviation (grades Jet B et Jet A-1) (Articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 11, 12, 13 et 14):

Les prix de référence sont:

NYH - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur barge du port de New York (NYH). Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

USGC - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité no 54 du Gulf Coast Pipeline, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

LA PIPELINE - Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité West Coast Pipeline L.A., Jet, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's

Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

Tout changement aux prix unitaires doit être calculé de la façon suivante:

Le montant servant à effectuer l'ajustement des prix unitaires est égal à la différence entre le prix de référence « Platt's Oilgram », en vigueur à la date "A" du **16 janvier 2015** et le vendredi précédent la livraison. Si aucun volume « Platt's Oilgram » n'est publié à une certaine date indiquée, le volume publié immédiatement avant les dates indiquées s'appliquera.

Pour le 16 janvier 2015, les valeurs «A» pour chaque prix de référence sont:

NYH	0.4984\$ CAD
USGC	0.4639\$ CAD
LA PIPELINE	0.4796\$ CAD

En ce qui concerne les prix de référence "NYH", "USGC" ou "LA PIPELINE" l'évaluation hebdomadaire moyenne sera calculée comme suit:

- les montants en devises américaines applicables à la moyenne des évaluations hebdomadaires doivent être convertis en devises canadiennes à l'aide de la moyenne hebdomadaire du taux de change officiel de la Banque du Canada pour la semaine correspondante; et
- les quantités en gallons US applicables à la moyenne des évaluations hebdomadaires doivent être converties en litres à l'aide du facteur de conversion 3,785412.

Le prix de référence converti en devises canadiennes par litre sera arrondi à quatre décimales, au centième de cent par litre près (0,0001\$/litre). Sans tenir compte d'une quelconque résultante au niveau de la sixième décimale, le cinquième décimale doit être arrondi de la façon suivante: résultat inférieur ou égal à 0,00004\$, arrondi vers le bas; de 0,00005 à 0,00009\$, arrondi vers le haut.

Exemple de calcul à l'aide du prix de référence "NYH":
(Tous les prix indiqués sont à titre d'exemples seulement)

Prix de référence NYH correspondant pour la semaine se terminant le 19 février 2014 = U.S. 0,5123\$/Gal. U.S.

Prix de référence NYH correspondant pour la semaine se terminant le 21 mai 2014 = U.S. 0,5298\$/Gal. U.S.

Taux de change officiel U.S. de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 19 février 2014 = 1,3871\$ pour un dollar américain

Taux de change officiel U.S. de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 21 mai 2014 = 1,4072\$ pour un dollar américain

Facteur de conversion litres-gallons US = 3,785412

- $0,5123\$ \times 1,3871\$ \div 3,785412 = 0,187723\$$ arrondi à 0,1877\$ Cdn le litre
- $0,5298\$ \times 1,4072\$ \div 3,785412 = 0,196949\$$ arrondi à 0,1969\$ Cdn le litre

c) b) moins a) = augmentation de 0,0092\$ le litre

Révision du prix de référence

Dans l'éventualité où:

- A) le prix de référence applicable est abandonné, ou
B) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché, les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

7.2 Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7.3 Barils consignés

Il est impératif que les barils soient nouveaux et consignés.

Les barils consignés seront tarifés à _____ \$ la pièce.

La totalité du crédit sera accordée pour chaque baril retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à: _____.
(L'Autorité contractante indiquera le prix et le lieu, tel que choisi à la Partie 3, Section II, c. (i), par l'entrepreneur)

Il faut identifier les barils consignés, soit en y bosselant la raison sociale, l'emblème, l'écusson ou le cachet de contrôle de la société, soit en fixant une plaque, soit en y peignant des inscriptions au pochoir, soit par tout autre moyen acceptable.

Les fermetures sur les barils expédiés doivent être dotées d'un joint d'étanchéité supplémentaire de marque "Tri-sure" ou "Rieke".

7.4 Palettes et manutention

Les produits doivent être fournis sur des palettes consignées, 4 barils par palette.

a) Les palettes consignées seront tarifées à _____ \$ la pièce.

b) La manutention de chaque palette (y compris avec les courroies) sera tarifée en sus à _____ \$ par palette.

c) La totalité du crédit sera accordée pour chaque palette retourné en bon état par le Canada, franc de port de chez le fournisseur jusqu'à: _____.
(L'Autorité contractante indiquera le prix et le lieu, tel que choisi à la Partie 3, Section II, c. (ii), par l'entrepreneur)

7.5 Taxes Provinciales

L'entrepreneur sera responsable de l'EXEMPTION de la taxe provinciale sur les combustibles de la province du Québec et de la taxe de vente du Québec, pour permettre la livraison de ce même combustible.

7.6 Paiement des factures par carte de crédit

La carte de crédit _____ est acceptée.

OU

Les cartes de crédit _____ et _____ sont acceptées.

8. Instructions relatives à la facturation

Factures et renseignements connexes

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- a) numéro de série du contrat;
- b) nom du chargé de projet;
- c) point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- d) identification du produit, quantité et prix unitaire par litre;
- e) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si le fournisseur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture;
- f) Barils, quantité et prix unitaire (si applicable);
- g) l'adresse où le paiement doit être remis.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à l'Annexe "A" pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles.

Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

9. Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

11. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*l'autorité contractante doit inscrire le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-11-27) - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe "A", Besoins;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

13. Instructions de marquage de barils

Les barils doivent être marqués conformément à l'Annexe "A".

14. Spécification pour palettiser les produits en barils

L'entrepreneur est tenu par le transporteur, pour la palettisation et la manutention (incluant les courroies) le produit en barils conformément aux procédures énoncées dans l'Annexe "A".

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND ESTIMATED REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS ESTIMÉS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-150007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
1	<p><u>RESSOURCES NATURELLES CANADA</u></p> <p>Essence automobile grade 1, Norme CAN/CGSB-3.5-2011 (dernière édition).</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande: 23239-15-0426</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay (Numavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OR</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	29,110 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			<p>142 drums / barils 36 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			36 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0426
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCAN / PCSP 2015 - Resolute Bay, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND ESTIMATED REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS ESTIMÉS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-150007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
2	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u></p> <p>Naphite, Norme CAN/CGSB-3.27-2012 (dernière édition).</p> <p>Consignee Code: 23239 Requisition no. 23239-15-0425</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay (Numavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OR</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan- RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	2,460 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			12 drums / barils 3 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			3 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0425
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCAN / PCSP 2015 - Resolute Bay, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND ESTIMATED REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS ESTIMÉS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-150007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
3	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u></p> <p>Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0421</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<p>Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à:</p> <p>Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: GEM Ressources naturelles Canada Eureka (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OR</p> <p>EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	10,250 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			50 drums / barils 13 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			13 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0421
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCAN-GEM 2015 - Eureka, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND ESTIMATED REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS ESTIMÉS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-150007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
4	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0428</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Eureka (Nunavut) <u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)	61,500 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			300 drums / barils 75 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			75 pallets/palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0428
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCAN / PCSP 2015 - Eureka, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
5	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-14-0422</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: GEM Ressources naturelles Canada Pond Inlet (Nunavut) <u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)	19,475 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			95 drums / barils 24 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			24 pallets/palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0422
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan-GEM 2015- Pond Inlet, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
6	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0423</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: GEM Ressources naturelles Canada Baker Lake (Nunavut) <u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)	8,200 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			40 drums / barils 10 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			10 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0423
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan-GEM 2015 – Baker Lake, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND ESTIMATED REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS ESTIMÉS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-150007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
7	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0424</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: GEM Ressources naturelles Canada Kuujjuak (Quebec) INVOICING/FACTURES FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)	20,500 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			100 drums / barils 25 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) / Manutention (incluant les courroie)</p>			25 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0424
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan-GEM 2015 – Kuujjuak, QC**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
8	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0427</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Resolute Bay (Nunavut) INVOICING/FACTURES FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan- RNCan.gc.ca (pdf. format only)	123,000 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			600 drums / barils 150 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			150 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0427
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan / PCSP 2015 – Resolute Bay, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
9	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u></p> <p>Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0429</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<p>Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à:</p> <p>Nanisivik (Nunavut) pour livraison à la destination finale: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Tanquary (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	31,160 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			152 drums / barils 38 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			38 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0429
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan / PCSP 2015 – Tanquary, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
10	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0430</p>	<p>Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés</p>	<p>Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Iqaluit (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	<p>12,300 Litres</p>	<p>\$</p>	<p>\$</p>
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			<p>60 drums / barils 15 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>	<p>\$ /drum \$ /pallet</p>
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			<p>15 pallets/ palettes</p>	<p>\$ /pallet</p>	<p>\$ /pallet</p>

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0430
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan / PCSP 2015 – Iqaluit, NU**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
11	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u></p> <p>Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU</p> <p>Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0431</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	<p>Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec durant le pont océanique 2015 pour acheminement à:</p> <p>Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Coral Harbour (Nunavut)</p> <p><u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987</p> <p>OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan- RNCan.gc.ca (pdf. format only)</p>	4,920 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			24 drums / barils 6 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			6 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0431
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan / PCSP 2015 – Coral Harbour, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND ESTIMATED REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS ESTIMÉS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-15007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
12	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif antigivrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0433</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Port de Valleyfield, Québec OU Hay River, T.N.-O. (Soumissionnaire doit identifier la location de livraison dans leur soumission) durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Cambridge Bay (Nunavut) <u>INVOICING/FACTURES</u> FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)	31,160 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			152 drums / barils 38 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			38 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0433
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan / PCSP 2015 – Cambridge Bay, NU**

ANNEX "A" REQUISITIONING AUTHORITIES AND ESTIMATED REQUIREMENTS
 ANNEXE "A" RESPONSABLE DES COMMANDES ET BESOINS ESTIMÉS
 PWGSC FILE NUMBER / NUMÉRO DE DOSSIER TPSGC: E60HL-150007/A

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
13	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0432</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Hay River, T.N-O. durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: Programme du plateau continental polaire Ressources naturelles Canada Sachs Harbor (T.N.-O.) INVOICING/FACTURES FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: invoicing-facturation@NRCan-rnCan.gc.ca (pdf. format only)	8,200 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			40 drums / barils 10 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			10 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0432
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan / PCSP 2015 – Sachs Harbor, NT**

ITEM	DESCRIPTION OF CONTRACT ITEMS DÉSIGNATION DES ARTICLES FAISANT L'OBJET DU CONTRAT	DELIVERY METHOD MÉTHODE DE LIVRAISON	CONSIGNEE CONSIGNATAIRE INVOICING INSTRUCTIONS INSTRUCTIONS DE FACTURATION	MAXIMUM QUANTITY QUANTITÉ MAXIMUM	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	TOTAL TOTAL
14	<p><u>RESSOURCES NATURELLES</u> <u>CANADA</u> Carburacteur d'aviation, coupe large (Jet B), Norme CAN/CGSB-3.22-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>OU Carburacteur d'aviation (Jet A-1), Norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). Avec additif anti-givrant des circuits carburant.</p> <p>Code du destinataire: 23239 No. de demande 23239-15-0420</p>	Nouveaux barils de 205L en métal léger (calibre 18), doublé en plastique, consignés	Livré rendu droits acquittés à: Hay River, T.N-O. durant le pont océanique 2015 pour acheminement à: GEM Ressources naturelles Canada Sachs Harbor (T.N-O.) INVOICING/FACTURES FAX: 1-877-947-0987 OR EMAIL: Invoicing-facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (pdf. format only)	21,525 Litres	\$	\$
	<p>Drums/Barils & Pallets/Palettes Drums/Barils Pallets/Palettes</p>			105 drums / barils 27 pallets/ palettes	\$ /drum \$ /pallet	\$ /drum \$ /pallet
	<p>Handling/Manutention Pallet handling (including strapping) /Manutention (incluant les courroie)</p>			27 pallets/ palettes	\$ /pallet	\$ /pallet

Drum Marking Instructions for Requisition / Instructions de marquage de barils pour le numéro de commande 23239-15-0420
 Drums to be marked as follows / Les barils doivent être identifiés comme suit: **NRCan-GEM 2015 – Sachs Harbor, NT**

Palletized Drummed Product Specification

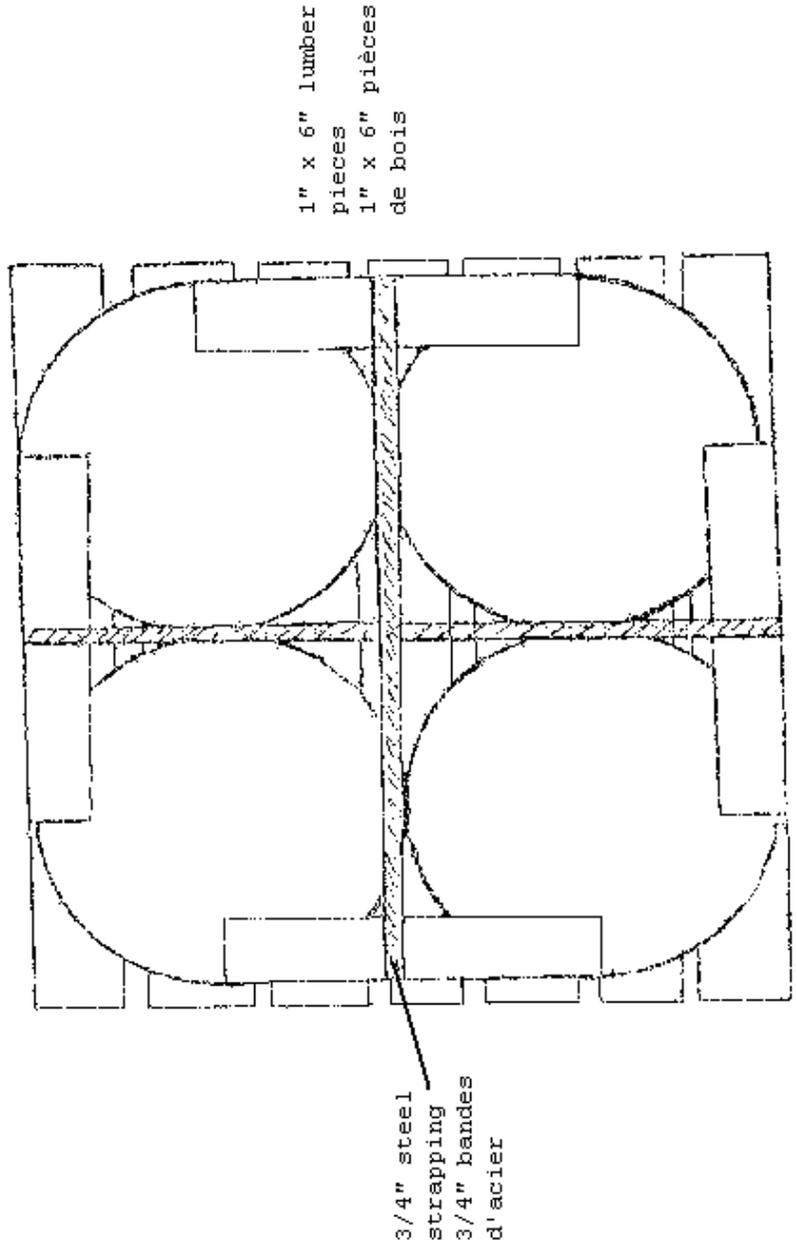
Eight pieces of 1" x 6" lumber forming angles on the top and side edges of the drums will be used. They will be fixed to the drums with 2 pieces of 3/4" bands of steel strapping.

An additional band of steel strapping will encircle the waist of the four drums.

Spécification pour palettiser les produits en barils

L'armature doit consister en huit pièces de bois de 1" x 6" réunies par paire; l'angle de chaque paire doit recouvrir le rebord supérieur des barils. Les pièces de bois doivent être fixées aux barils par deux bandes d'acier de 3/4". Une autre bande d'acier doit retenir les quatre barils ensemble par la taille.

TOP VIEW / Vue supérieure



Palletized Drummed Product Specification -

Continued

Eight pieces of 1" x 6" lumber forming angles on the top and side edges of the drums will be used. They will be fixed to the drums with 2 pieces of 3/4" bands of steel strapping.

An additional band of steel strapping will encircle the waist of the four drums.

Spécification pour palettiser les produits en

barils - continué

L'armature doit consister en huit pièces de bois de 1" x 6" réunies par paire; l'angle de chaque paire doit recouvrir le rebord supérieur des barils. Les pièces de bois doivent être fixées aux barils par deux bandes d'acier de 3/4". Une autre bande d'acier doit retenir les quatre barils ensemble par la taille.

SIDE VIEW / Vue de côté

